

République Française**Département
du Pas-de-Calais****Ville de MARCK****SEANCE****30 SEPTEMBRE 2024****OBJET :****JEUNESSE****PROJET EDUCATIF
TERRITORIAL/PLAN
MERCREDI****RENOUVELLEMENT DE
LA CONVENTION****2024-09-11****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 30 septembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, GEISLER Maryse, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir DUMONT-DESEIGNE Véronique)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir MERCIER Sabrina)
BRANLY Sandrine	(Pouvoir LOUVET Dimitri)
MAGNIER Renée	(Pouvoir CARBONNIER Thérèse)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir LOUCHEZ Laurence)
BRANCQUART Christopher	(Pouvoir MARTIN Fabrice)
HUGOT Léa	(Pouvoir NOËL Corinne)
DEROI Alexandre	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
BOUCHEL Céline	(BOUCHEL William)

Était absent :

PERON Laurent



En 2019, la commune a signé la convention permettant de labelliser l'accueil de loisirs du mercredi mis en place par la commune en « plan mercredi ».

Dans son projet éducatif, la commune souhaite continuer à proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après le temps scolaire, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Cette démarche favorise l'élaboration d'une offre d'activités

périscolaires, voire extrascolaires, et permet une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Dans ce cadre, une convention, permettant d'avoir un financement complémentaire par la Caisse d'Allocations Familiales, doit être signée entre la commune, le préfet du Pas-de-Calais, le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Pas-de-Calais, le directeur de la Caisse d'Allocations Familiales.

Vu les éléments présentés aux membres de la Commission Petite enfance/Jeunesse/École/Seniors le 23 septembre 2024

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

AUTORISE Madame le Maire à signer le renouvellement de la convention pour une durée de 3 ans ainsi que tout document à intervenir.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,



République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

30 SEPTEMBRE 2024

OBJET :

PETITE ENFANCE

AQUISITION DE
MATERIEL

AUTORISATION ET
DEMANDE DE
SUBVENTION

2024-09-12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 30 septembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, GEISLER Maryse, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir DUMONT-DESEIGNE Véronique)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir MERCIER Sabrina)
BRANLY Sandrine	(Pouvoir LOUVET Dimitri)
MAGNIER Renée	(Pouvoir CARBONNIER Thérèse)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir LOUCHEZ Laurence)
BRANCQUART Christopher	(Pouvoir MARTIN Fabrice)
HUGOT Léa	(Pouvoir NOËL Corinne)
DEROI Alexandre	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
BOUCHEL Céline	(BOUCHEL William)

Était absent :

PERON Laurent



La ville de Marck dispose d'un pôle Petite enfance qui regroupe une crèche, un Relais Petite Enfance et un jardin d'enfants.

La crèche dispose de 35 places. Elle accueille les enfants de 3 mois à 4 ans au sein d'une structure organisée en deux sections : les bébés et les grands

Afin de satisfaire à davantage de demandes d'accueil des familles marchoises dans la section des petits, d'équilibrer le nombre d'enfants dans chacune des sections, et de maintenir le taux de fréquentation de l'établissement, l'organisation des unités Petit/Grand a été reconsidérée.

L'équipe éducative a donc repensé l'environnement en conséquence, le confort et la sécurité affective des enfants. Il est prévu, pour le réaménagement du dortoir de la section des grands, l'achat de lits de type Montessori pour les plus jeunes pour un montant de 4 474 €.

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la Caisse d'Allocation Familiales du Pas-de-Calais s'engage auprès des partenaires aménageant le territoire pour y développer des services aux familles.

Elle soutient financièrement les porteurs de projets œuvrant dans les domaines d'intervention qui sont de sa compétence, notamment la Petite Enfance.

Dans la limite des crédits disponibles au budget d'action sociale de l'année en cours, la Caisse d'Allocation Familiales développe des dispositifs d'aides à l'investissement en faveur des collectivités territoriales et établissements publics.

Vu les éléments présentés aux membres de la Commission Petite enfance/Jeunesse/École/Seniors le 23 septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

AUTORISE ce projet ;

AUTORISE Madame le Maire, à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre des dispositifs d'aides à l'investissement en faveur des collectivités territoriales et établissements publics ainsi qu'à à signer toutes pièces afférentes à ce projet.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

